

# FOYER EDUCATIF LA PASSERELLE



*RAPPORT D'ACTIVITE*

*2*

*0*

*1*

*5*



**FOYER ÉDUCATIF  
LA PASSERELLE**

---

**CONTACT :**

**ACCÈS :**

4 rue du Puits Sucré  
91630 MAROLLES EN HUREPOIX  
Téléphone : 01.64.56.17.94  
Télécopie : 01.64.56.07.12  
[lapasserelle@avvej.asso.fr](mailto:lapasserelle@avvej.asso.fr)

**Par la route :** R.N. 20 - Après Arpajon,  
sortie Direction Évry.

**RER C :** Direction Saint-Martin d'Étampes  
- Gare "Marolles en Hurepoix".

---

**ACCUEIL :**

Le Foyer Éducatif LA PASSERELLE accueille des mineurs (10/21 ans) des deux sexes originaires, en priorité, du département de l'Essonne et relevant du dispositif de protection de l'Enfance. Les collectifs sont verticaux, mixtes et de petits effectifs (10 à 11 jeunes) et situés dans des villes environnantes. Le service d'appartements partagés est installé à proximité.

**Effectif : 45 jeunes de 10 à 21 ans**

---

**MISSION :**

Le Foyer Éducatif LA PASSERELLE propose un accompagnement éducatif individualisé s'articulant autour de :

- L'accueil
- L'action éducative accompagnée d'un travail avec les familles
- L'insertion scolaire et professionnelle
- La prise d'autonomie
- L'éventualité d'une orientation

---

**FONCTIONNEMENT :**

- Durée de prise en charge variable en fonction de chaque jeune.
- 3 collectifs 10 à 11 jeunes.
- 1 Service Appartements Partagés (S.A.P.) accueillant 13 jeunes.
- Équipe pluri professionnelle travaillant en interdisciplinarité.
- Inter partenariat étroit avec les référents sociaux, les acteurs locaux de l'éducation spécialisée et l'insertion des jeunes.

---

**ADMISSION :**

La demande d'admission se fait par courrier avec une présentation du jeune et les raisons du placement. Le chef de service éducatif avec le psychologue évalue la faisabilité de l'admission au travers de rendez-vous. La décision d'admission du directeur intervient dans les délais les plus brefs.

---

**AGRÉMENT :**

L'établissement est agréé Aide Sociale à l'Enfance par le Conseil Général de l'Essonne.

---

**STRUCTURE :**

**Directeur :** Emmanuel BRETON

**Chef de service Educatif :** Patricia BECKER  
Carine CAUVIN DESVIGNES  
Ernest EBONGUENG  
Dominique MORILLE

**Équipe Educative:**

- Psychologues,
- Éducateurs spécialisés,
- Moniteurs Educateurs,
- Éducateurs Faisant fonction d'éducateurs en internat

**Équipe Administrative et services généraux:**

- Comptables,
- Économe,
- Secrétaire de direction,
- Maîtresses de maison,
- Ouvrier d'entretien.

## Foyer Educatif La Passerelle

Emmanuel BRETON, Directeur

---

L'exercice du rapport d'activité est, il me semble, toujours quelque chose de périlleux. Cet écrit doit pouvoir combiner un retour sur les événements de l'année passée, une présentation des constats à effectuer mais également une projection vers l'avenir, il peut être lieu d'investigation sans être trop critique, il doit permettre de soulever des questions sans être trop polémique...

Comme en... patinage artistique !!!

Il est nécessaire de bien réaliser l'impulsion, la rotation et la réception. Les spécialistes et les amateurs éclairés savent bien que la combinaison triple axel-double Lutz piqué est bien difficile à réaliser et bien souvent inachevée, voire même parfois complètement ratée. Les patineurs peuvent glisser, parfois tomber mais par contre la fierté leur intime de poursuivre leur programme jusqu'à son terme. Les juges sont souvent exigeants voire même intransigeants. Quant aux notes...

Je vais cesser la comparaison qui pourrait me faire dévier de mon propos et revenir à l'institution qui me préoccupe quand bien même il y aurait quelque chose d'artistique dans cette entreprise...

Il est de coutume au Foyer Educatif LA PASSERELLE de laisser dans ce rapport d'activité une part importante aux écrits des professionnels pour qu'ils témoignent de leur travail d'éducation au quotidien auprès des jeunes adolescents que nous accueillons.

Je vais un peu déroger cette année à cette règle, non pas pour leur enlever un des supports de présentation de leur travail, non pas pour masquer leur engagement professionnel toujours présent par ailleurs mais parce que je souhaite expliquer certaines disgrâces dans lesquelles nous nous trouvons de manière générale dans le cadre de notre activité de foyer éducatif auprès d'adolescents en difficulté relevant du dispositif de protection de l'enfance et tenter d'y mettre tout spécialement la focale.

Ainsi, et sans vouloir sortir les mouchoirs ni même ne se situer que du côté de la plainte, il y a de véritables problématiques que je souhaiterais ici venir exposer. Et pour paraphraser Émile-Auguste CHARTIER (sous le pseudonyme d'ALAIN) dans son *propos sur le bonheur*<sup>1</sup> paru en 1925, il me faudrait sans doute penser que : « Le pessimisme est d'humeur; l'optimisme est de volonté. »

Ce que je pourrais nommer comme première problématique concerne la question financière. Ainsi il existe une pression extrêmement importante exercée sur les établissements de protection de l'enfance que je n'avais de mémoire pas encore rencontrée en quinze années d'exercice. Cette pression sous forme de restriction budgétaire s'est accentuée ces dernières années. Je pourrais même penser que nous ne sommes qu'au début des complications et que cela pourrait bientôt atteindre son paroxysme, je suis donc assez inquiet pour la suite à venir... Alors dois-t-on se résoudre à laisser penser que l'action d'éducation et de protection de l'enfance pourrait être disloquée ou bradée par manque de moyens ?

Certes, il est possible de comprendre le contexte national des finances publiques. Certes, il est possible de concevoir les conséquences de la décentralisation et le transfert de compétences aux collectivités territoriales. Certes, il est possible de se représenter les problématiques départementales avec des contraintes budgétaires.

---

<sup>1</sup> *Propos sur le bonheur*, ALAIN, Gallimard, 1925

Certes, il est possible de saisir la difficulté à résoudre une équation gestionnaire départementale.

A contrario, il est important de dire la nécessité de travailler auprès de jeunes adolescents en difficultés pour préparer leur avenir, notre avenir. A contrario, il est nécessaire de mentionner la responsabilité d'endosser des décisions concernant des dépenses dans le cadre des missions qui nous sont confiées, d'accueil de jeunes en grandes difficultés, sans repères, désœuvrés et qui ont un besoin important de retrouver confiance en eux, aux autres, aux adultes qui les entourent. Ainsi, l'activité d'un Foyer Educatif dans le cadre de la protection de l'enfance n'est pas superflue, inutile, dérisoire voire superfétatoire. Il est toujours urgent et nécessaire d'accueillir, d'éduquer, d'accompagner, d'aider à faire grandir les jeunes en difficultés, les mineurs isolés, les cas dits sociaux. A contrario, il est nécessaire de s'occuper des Jeunes que nous accueillons actuellement au risque de voir le coût social démultiplié si l'on ne fait rien. La question ne se pose d'ailleurs plus tellement de savoir s'il faut travailler et se donner les moyens en amont pour ne plus avoir à le faire en aval et rompre les parcours d'assistance dans lesquels certains se retrouvent. La question du choix entre le coût social immédiat ou le coût social différé n'est que très rarement évoquée ouvertement. Il est même avancé que de nombreux jeunes sans domicile fixe ont été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, remettant en cause la pertinence de son efficacité et de son action. Il n'est pas dans mon intention de défendre l'indéfendable et de dire que tout est parfait dans cette organisation, et nous devons comme d'autres avant nous apprendre de nos déboires, mais il est possible de concevoir que les rues seraient sans doute bondées si le système de protection de l'enfance n'existait pas. De plus ce serait faire peu de cas de la liberté individuelle de chacun que de penser notre action systématiquement réussie avec à la clef une insertion obligée.

Par ailleurs et sans vouloir clore cette question, nous savons tous bien que le temps social et le temps psychique ne sont pas toujours compatibles mais il est plus que nécessaire de réaffirmer que ce temps social doit être assez consistant et que pour cela la protection de l'enfance doit avoir les moyens.

Ce que je souhaite nommer comme deuxième problématique concerne l'exposition. Dans un monde toujours plus médiatique où l'apparence, la communication, le visible sont devenus des références, il est difficile d'y trouver sa place et de la faire. Pour justifier de son action il devient nécessaire de l'étaler, de communiquer, de faire un « coup » médiatique, d'utiliser des signes ostentatoires. La situation paradoxale des institutions en protection de l'enfance est bien compliquée en ce sens entre exposition et justification. Ainsi nous devons garantir aux adolescents que nous accueillons une protection, une sécurité, une stabilité, des repères éducatifs. Et comme le pensait EPICURE<sup>2</sup> puis bien après lui Jean-Pierre CLARIS DE FLORIAN<sup>3</sup>, je pourrais même aller jusqu'à penser : « pour vivre heureux, vivons cachés ». Car nos actions ne sont pas médiatiques. Nous n'avons pas à faire de publicité. Nous ne sommes pas acteurs de télé-réalité. Nous travaillons avec le temps comme allié. Les changements s'ils ont lieu sont des frémissements. Les évolutions pour certains jeunes sont à l'image de pas de fourmis alors que les éducateurs savent bien que ce sont des pas de géants. La pudeur de certains jeunes nécessite de ne pas divulguer ce qui leur arrive. Ces jeunes qui ont eu pour certains des enfances traumatisées ont besoin d'un endroit calme, chaleureux, « coucounant » pour prendre le temps de se reconstruire. Le travail d'éducation est un travail de l'ombre qu'il est difficile d'exposer au risque d'exposer les jeunes eux-mêmes et de voir une possible avancée annulée par les sirènes de l'apparence. Certaines professions affichent les résultats de leur travail, leur production. Rien de tout cela dans notre activité car à rendre publique ou médiatique quelque chose, ce serait mettre ces jeunes en première ligne, or ils n'ont pas encore complètement conscience de ces évolutions qu'ils traversent, de ces frémissements que

---

<sup>2</sup> *Lettre à Ménécée*, EPICURE, Hatier-poche, 2007

<sup>3</sup> *Le grillon*, Jean Pierre CLARIS DE FLORIAN, Fables, l'école des loisirs, 2009

nous devinons. Leur fragilité ne doit pas être mise à rude épreuve et surtout pas exposée au risque de penser que nous les aurions trahis. La confiance est si dure à gagner parfois...

Ainsi la question de la justification de notre action à destination des adolescents que nous accueillons vient forcément soulever celle de l'exposition et donc de la communication. Le texte suivant de Nathalie METAIS explique assez bien en détail, il me semble, la finesse de ce que nous entreprenons auprès d'eux et la difficile médiatisation de ce travail.

« Vendredi matin, alors que je m'apprêtais à me déplacer pour une réunion à l'extérieur, je suis appelée par l'éducatrice du pavillon qui a travaillé cette nuit. Elle est inquiète : la jeune Sylvie n'accepte pas la sanction qui a été posée la veille et désire « fuguer » du foyer. L'éducatrice est ennuyée, ainsi la veille au soir, alors que Sylvie était rentrée très tard, sans autorisation, l'éducateur en poste l'avait reprise sur ses agissements et sur le fait qu'au vu également de son attitude du moment et de l'extrême vulgarité dont elle faisait usage auprès des adultes, elle était exclue une semaine du lycée. Ne s'étant pas rendue au lycée le jour même et toujours sans autorisation, elle n'avait pu assister à la réunion organisée pour elle et il fallait donc bien la tenir au courant de ce qui lui était infligé. A l'entente de tout cela, Sylvie redoubla de vulgarités et d'insultes et alla même jusqu'à frapper puis mordre l'éducateur qui la sommait d'aller dans sa chambre. Ce moment fut d'une violence extrême et, comme à son habitude, une fois seule dans sa chambre, elle se mit à pleurer fortement puis descendit s'excuser auprès des éducateurs en expliquant qu'elle ne savait pas faire autrement même si elle aimerait apprendre. Mais sans omettre de répéter qu'elle n'avait besoin de personne. Tout le paradoxe de cette jeune fille. Sylvie était donc, selon l'organisation mise en place pour les élèves exclus, consignée au pavillon pendant les heures correspondant à ses heures de cours mais elle ne comptait pas, selon ses propos du matin, s'y tenir. De plus, eu égard à la violence de la veille au soir, à laquelle l'éducatrice avait assisté, celle-ci n'envisageait pas de pouvoir s'opposer physiquement à Sylvie, le cas échéant. C'est également pour ces mêmes raisons que je décide d'annuler ma présence à cette réunion et de me rendre au pavillon. Lorsque j'y arrive, les gendarmes sont présents. Ils viennent de récupérer Sylvie à la gare suite à l'appel de l'éducatrice et m'explique qu'ils ont dû utiliser la force pour la faire monter dans la voiture. La jeune fille boude dans le salon en répondant à mon bonjour par : « je m'en fous, je vais me barrer » ... il n'est pas toujours bon de relater le reste des vulgarités. Le décor est planté. Nous décidons de la laisser tranquille pour le moment. J'échange de la situation avec le Directeur qui, au vu de la violence de la veille, décide d'un séjour d'éloignement d'une semaine afin de permettre à tout le monde de souffler. Une autre éducatrice arrive pour prendre le relais. Elle commence par appeler nos lieux ressources afin de trouver un lieu de vie et dix minutes après, nous savons que Sylvie peut être accueillie en province le jour même. Pendant ce temps, Sylvie continue de nous provoquer verbalement à distance et nous continuons de l'ignorer ... non sans mal au vu de son discours. Elle effectuera plusieurs allers-retours en dehors du pavillon, espérant ainsi attirer notre attention mais en vain. Puis elle se pose dans la salle à manger afin de téléphoner à une copine, continuant ainsi sa provocation vis-à-vis de nous à travers ses propos. Je décide alors d'aller dans mon bureau pour « couper » le lien au moins visuel. C'est alors que l'éducatrice est allée s'asseoir à côté d'elle sans lui adresser la parole. Cette présence interpela Sylvie qui, semble-t-il déstabilisée, interrogea du regard l'éducatrice. Cette dernière l'interrogea à son tour, avec un ton calme et posé, sur son attitude. Sylvie décida enfin de raccrocher son téléphone et de l'écouter. Il s'en suivra une conversation censée où cette jeune fille viendra dire tout son désarroi et son incapacité à faire avec l'autre et en même temps tout son regret vis-à-vis de ses derniers actes mis en place. L'éducatrice lui annonce alors calmement ce que nous avons prévu pour elle en nommant le Directeur et moi-même. Sylvie convient immédiatement de la pertinence de cette décision et demande à pouvoir partir de suite. Nous effectuons les démarches nécessaires et Sylvie monte préparer ses affaires. Je décide alors d'aller la rencontrer dans sa chambre afin de lui dire au revoir. En effet, quittant définitivement LA

PASSERELLE en fin de semaine, je n'aurais peut-être pas l'opportunité de lui dire au revoir. Sylvie accepte de m'écouter. Je lui dis que j'aurais préféré que l'on se le dise autrement mais que je respectais sa décision de faire ainsi même si je pensais qu'il y avait des solutions bien plus simples et plus riches. Elle en convient et accepte de me serrer la main tout en me regardant sincèrement. Au moment de monter dans le véhicule, l'éducatrice lui demande si elle ne va pas regretter de partir ainsi vis-à-vis de moi et lui glisse qu'il est encore temps d'aller me dire quelque chose. A peine la phrase terminée, Sylvie descend du véhicule, se précipite vers moi, m'enlace affectueusement et n'a de cesse de me dire pardon tout en m'embrassant. Un moment incroyable et très émouvant ... de part et d'autre. Ce sont les yeux pleins de larmes que nous nous sommes donc dit au revoir. Je tenais, à travers cet écrit, à féliciter toute l'équipe pour ce travail exceptionnel mis en place avec cette jeune fille. En effet, c'est parce que les choses ont été travaillées en amont et tenues par l'ensemble de l'équipe qu'un tel dénouement a pu avoir lieu. Je pense que c'est une vraie richesse pour cette jeune fille toujours en quête de reconnaissance et d'attention. Les adultes ici présents tiennent les choses pour elle et elle peut avoir confiance en eux. Les actes éducatifs successifs ont été posés de façon intelligente et constructive. Ce que l'éducatrice a pu mettre en place le matin est le fruit de tout ce travail mais également de sa pertinence et de son professionnalisme. Je n'oublie évidemment pas toutes les réflexions établies lors de nos réunions afin d'être intelligent et bien à propos dans la prise en charge de cette jeune fille. Et la psychologue du service a beaucoup œuvré en ce sens. Un bel acte éducatif dont je suis fière et qui signe ainsi mon départ de la structure ... Merci à tous ! »

Je voulais vous soumettre cette vignette visant à expliquer toute la finesse du travail qu'il est possible d'entreprendre auprès des jeunes que nous accueillons tout en résistant à leur opposition massive parfois, et qu'il est bien difficile de communiquer sur ces petits mouvements qui pourraient paraître insignifiants mais qui sont à dire vrai des mouvements internes remarquables.

La troisième problématique dont je souhaiterais parler repose sur le vocable de désinstitutionalisation. Ce terme assez complexe pourrait rivaliser avec le mot le plus long de la langue française mais cache en réalité une idéologie bien précise qu'il nous faut interroger. Ce terme apparaît au départ dans le champ lexical médical et dont un ouvrage clef est le texte *Asiles*<sup>4</sup> d'Erving GOFFMAN. Il s'agit alors dans les années 1960 d'un processus institutionnel dans le but de réduire et d'arrêter les comportements dépendants et impuissants des patients mais également de réduire leur nombre dans les institutions psychiatriques. Concernant ces réformes, à l'époque et encore aujourd'hui, il est à noter que bon nombre de personnes ont considéré la désinstitutionalisation comme un échec. Or, le terme revient à présent et depuis peu comme une affirmation et un remède et cela suscite plusieurs interrogations. Ainsi, le conseil de l'Europe<sup>5</sup> en 2010 a adopté un texte recommandant aux Etats membres de ne plus placer les enfants handicapés en institution. La direction de la communication précisant : « Le placement en institution soulève de nombreuses inquiétudes quant à sa compatibilité avec l'exercice des droits de l'enfant. Sauf circonstances exceptionnelles, aucun enfant ne devrait être placé en institution. Il convient, par ailleurs, de remplacer le placement en institution par des services de proximité dans un délai raisonnable et dans une démarche globale. » En février 2014, le Groupe Européen d'Experts<sup>6</sup> sur la transition des institutions vers les services à base communautaire déclare : « L'Union Européenne s'apprête à mettre en œuvre les sept prochaines années des fonds structurels et d'investissement. Le cadre mis en place pour cette nouvelle période de programmation représente une opportunité historique pour protéger les droits des personnes les plus exclues de l'Europe - celles vivant dans des institutions. Pour la première fois, les nouvelles régulations pour la politique de cohésion, adoptées en

---

<sup>4</sup> *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Erving GOFFMAN, trad. de Liliane et Claude Lainé, Éditions de Minuit, Paris, 1979

<sup>5</sup> <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1580401&Site=DC>

<sup>6</sup> <http://www.cfhe.org/desinstitutionnalisation.html>



décembre dernier par le Conseil Européen et le Parlement Européen, incluent des références spécifiques pour soutenir la « transition des institutions vers les services à base communautaire. » Et depuis peu, l'UNAPEI<sup>7</sup> emploie ce terme de désinstitutionnalisation dans un document d'orientation politique comme un levier pour une société inclusive. Il faut entendre les arguments de Roland JANVIER<sup>8</sup> ou de Philippe GABERAN<sup>9</sup> pour interroger cette manière de voir et de penser et il faut prendre garde de ne pas créer une ligne de fracture entre le social et le médico-social. Il n'est pas ainsi question de mettre en opposition l'accueil des personnes handicapées et celui des personnes inadaptées. Ce qui est réalisable à certains endroits ne doit pas être généralisable partout. Il est donc nécessaire de comprendre ces mouvements de grandes ampleurs qui sont à l'œuvre actuellement, non pour seulement les combattre mais pour tenter de les anticiper. De plus, il me semble que certains font une grave erreur en reprenant à leur compte le terme de désinstitutionnalisation alors qu'il faudrait plutôt l'entendre comme diversification des modalités d'accueil et d'accompagnements. Il y a déjà eu par le passé des attaques frontales envers les institutions sociales et médico-sociales et certaines ont pu être justifiées. Mais les institutions actuelles sont très loin des usines à hospitalisme que l'on a pu rencontrer par le passé en Europe centrale. Et fort de ces exemples, Il y a une vraie pertinence à faire valoir l'existence des institutions avec la reconnaissance de ce qu'elles apportent et les difficultés intrinsèques à toutes organisations humaines qu'elles comportent.

Je pourrais alors faire le pronostic comme bien d'autres avant moi que ce terme de désinstitutionnalisation va bientôt inonder le secteur social. Concernant la protection de l'enfance et donc les maisons d'enfants à caractère social (MECS) et parce que je perçois le Foyer Educatif LA PASSERELLE avec ses vertus éducatives, contenantes et bienveillantes pour les enfants et adolescents accueillis, je tiens à dire toute ma perplexité sur ce type de pensée. Je pourrais même imaginer que ce que je nomme première et troisième problématique, la restriction budgétaire et la désinstitutionnalisation, pourraient bientôt s'autojustifier et s'amalgamer. Cela pourrait encore davantage m'inquiéter. Il pourrait me revenir à l'esprit des « mauvaises pensées d'un travailleur social » comme l'écrivait Jean-Marie GENG<sup>10</sup> dans les années 1980 et qui avait suscité de nombreuses réflexions dans les centres de formation en travail social.

Il me semble alors que nous devons tenir et renforcer la réflexion sur le plan théorique pour consolider et justifier de notre travail d'éducation et de protection de l'enfance.

Je voulais présenter ces quelques problématiques et en faire état. Le fruit de ma réflexion n'est pas exhaustif et il existe sans aucun doute bien d'autres problématiques que je n'ai pas développées. Je devrais alors peut être relire Alain qui disait<sup>11</sup> : "Lorsque Bucéphale, cheval illustre, fut présenté au jeune Alexandre, aucun écuyer ne pouvait se maintenir sur cet animal redoutable. Sur quoi un homme vulgaire aurait dit : « Voilà un cheval méchant. » Alexandre cependant cherchait l'épingle, et la trouva bientôt, remarquant que Bucéphale avait terriblement peur de sa propre ombre ; et comme la peur faisait sauter l'ombre aussi, cela n'avait point de fin. Mais il tourna le nez de Bucéphale vers le soleil, et, le maintenant dans cette direction, il put le rassurer et le fatiguer. Ainsi l'élève d'Aristote savait déjà que nous n'avons aucune puissance sur les passions tant que nous n'en connaissons pas les vraies causes."

Je laisse bien sûr à chacun la possibilité de comprendre et d'interpréter cette fable.

---

<sup>7</sup> [www.unapei.org/IMG/.../unapei\\_essentiel\\_desinstitutionnalisation.pdf](http://www.unapei.org/IMG/.../unapei_essentiel_desinstitutionnalisation.pdf)

<sup>8</sup> R. Janvier, Désinstitutionnalisation, danger ou opportunité, <http://www.rolandjanvier.org/pedagogie-education/507-desinstitutionnalisation-danger-ouopportunit%C3%A9-03-05-2012/>

<sup>9</sup> Revue *Empan*, n°89, Philippe GABERAN, 2013/1, <https://www.cairn.info/revue-empan-2013-1-page-7.htm>

<sup>10</sup> *Mauvaises pensées d'un travailleur social*, Jean-Marie GENG, Le seuil, 1980

<sup>11</sup> *Propos sur le bonheur*, ALAIN, Gallimard, 1925

Pour conclure ma métaphore d'introduction ; en patinage artistique, il faut toujours terminer par le salut...

Ainsi donc, l'année qui vient de s'écouler présente la caractéristique, entre autre, d'un changement au niveau des postes de cadre de l'institution. C'est ainsi que trois des chefs de service éducatifs sur quatre nous ont quittés pour accéder à des postes de direction dans d'autres établissements sociaux. Outre le changement que cela a occasionné pour les partenaires, pour l'institution, pour les équipes et les jeunes accueillis, il me semble important de leur témoigner toute ma gratitude pour leur engagement et leur conscience professionnelle durant toute leur activité au Foyer Educatif LA PASSERELLE. Leur ascension professionnelle rejailit incontestablement sur les équipes éducatives dans le travail et le parcours accompli. Le professionnalisme de Madame Viviane VANDOMME, directrice du SAEMO à NEVERS, de Madame Nathalie METAIS, directrice du centre d'hébergement de femmes en difficulté LE RELAIS à VERT-SAINT-DENIS et de Monsieur Claude THOBOR, directeur des internats éducatifs de THIAIS sont ainsi à souligner et je leur souhaite la plus grande réussite dans leurs entreprises.

Je tiens pour finir à saluer également le professionnalisme de deux salariées de l'institution qui viennent de partir à la retraite. Marie Dominique ACCARIE a été éducatrice spécialisée du 28 août 1995 au 29 février 2016 et Vivianne DOAN dit « CUC » a été maîtresse de maison du 3 décembre 1990 au 31 mars 2016. Je les remercie toutes les deux pour leur implication, leur conscience professionnelle, leur engagement institutionnel et ce supplément d'âme qu'elles y ont apporté.

**Emmanuel BRETON**  
Directeur



**FOYER EDUCATIF LA PASSERELLE**

4 rue du Puits Sucré – 91630 MAROLLES EN HUREPOIX

Courriel : [lapasserelle@avvej.asso.fr](mailto:lapasserelle@avvej.asso.fr)

Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes • Reconnue d'Utilité Publique • Groupement Vers la Vie •  
[www.avvej.asso.fr](http://www.avvej.asso.fr)